

Direction Générale des Services  
Pôle Assemblées

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES  
Conseil municipal du 31 mai 2023

<b>DÉSIGNATION – APPROBATION</b>		<b>Rapporteur</b>
Appel nominal		Mme la Maire
Désignation d'un secrétaire de séance		Mme la Maire
Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 26/04/2023		Mme la Maire
<b>INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL (article L. 2122-22 du CGCT)</b>		<b>Rapporteur</b>
N° 01 – Information au Conseil municipal relative à la souscription d'une ligne de trésorerie		Mme la Maire
<b>RAPPORTS PRÉSENTÉS PAR MADAME LA MAIRE</b>		<b>Rapporteur</b>
N° 02 – Désignation d'un référent déontologue pour les élus locaux		Mme la Maire
N° 03 – Approbation du Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)		Mme la Maire
<b>RESSOURCES HUMAINES</b>		<b>Rapporteur</b>
N° 04 – Contrat d'apprentissage		Mme la Maire
N° 05 – Recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité – service administratif		Mme la Maire
N° 06 – Création d'un emploi permanent à temps complet – service périscolaire (responsable du service périscolaire et du centre de loisirs)		Mme la Maire
<b>CADRE DE VIE, PATRIMOINE BÂTI ET NON BÂTI, AMÉNAGEMENT URBAIN</b>		<b>Rapporteur</b>
N° 07 – Demande de subvention au titre d'ACTIV' volet 3 pour la réalisation d'un nouveau local chaufferie au groupe scolaire		Mme MESSENT
N° 08 – Demande de subvention au titre d'ACTIV' volet 4 pour la mise en valeur et la sécurisation du site abbatial		Mme MESSENT
<b>CULTURE, COMMUNICATION, VIE ASSOCIATIVE ET ANIMATIONS COMMUNALES</b>		<b>Rapporteur</b>
N° 09 – Tarifs d'inscription de la bibliothèque communale Brigitte RAMEL		Mme LAROCHE

N° 10 – Modification du règlement de la bibliothèque communale Brigitte Mme LAROCHE  
RAMEL

## ECONOMIE ET DYNAMIQUE COMMERCIALE

Rapporteur

N° 11 – Autorisation d'occupation du domaine public en vue d'y exercer M. CHARPENTIER  
une activité économique

## QUESTIONS DIVERSES

### À savoir :

Les délibérations sont à votre disposition sur le site Internet de la collectivité, rubrique « Attractive », « Publications communales », « Le registre numérique des actes administratifs ».

Conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, le procès-verbal de chaque séance est arrêté au commencement de la séance suivante.